

Les clients de l'Écureuil pris dans un mauvais casse-noisettes

En 2001, la Caisse d'Épargne avait lancé un produit financier qui assurait aux souscripteurs de doubler leur capital en six ans. Un engagement qui, à l'heure des comptes, se révèle n'avoir été qu'un attrape-nigauds.

Président de la Fédération des usagers des transports et des services publics, et fondateur de SOS Petits Porteurs¹⁾, Jean-Claude Delarue, le papa du célèbre animateur Jean-Luc Delarue, le crie sur tous les toits : « Les conseillers financiers d'une banque ou d'une assurance sont payés pour faire acheter aux épargnants les produits financiers qui rapportent à leur employeur. Ils ne sont pas uniquement au service de leurs clients. »

C'est malheureusement vrai : l'intérêt particulier des banques passe toujours avant l'intérêt général des clients. Ainsi à la fin des années 1990 et au début de ce nouveau siècle, de nombreux conseillers financiers ont proposé des placements mirifiques en oubliant de préciser clairement qu'ils étaient indexés sur les cours de la Bourse. Or, fin 2001, la Bourse a plongé et, depuis, elle navigue en eaux troubles. Ce qui a lésé de nombreux petits épargnants.

Dernières victimes connues : les clients de la Caisse d'Épargne. En juillet 2001, l'Écureuil lance un nouveau produit financier miraculeux, le Double'Ô, qui promet une rentabilité exceptionnelle : en six ans les souscripteurs vont doubler le capital investi ! 57 000 personnes mordent à l'hameçon pour un montant global de 430 millions d'euros.

Mais six ans plus tard, c'est la soupe à la grimace. La Caisse d'Épargne ne peut pas tenir ses engagements. Si elle peut restituer les capitaux investis (amputés des frais de gestion et des droits d'entrée versés lors de la souscription, d'un montant de 2 à 4 % selon la somme placée), elle est dans l'impossibilité de verser les bénéfices qu'elle avait promis.

Dans le journal « Le Parisien », une dame, qui croyait doubler sa mise de 15 000 euros, témoigne n'a-

voir touché en tout et pour tout que 78 euros d'intérêt en six ans sans que la Caisse d'Épargne ne lui fournisse la moindre explication détaillée. D'où la colère des épargnants. La DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) et l'AMF (Autorité des marchés financiers) ont été alertées. S'il s'avère que la Caisse d'Épargne a fait de la publicité mensongère, cela va coûter très cher à l'Écureuil, qui selon le journal économique « Les Echos », est déjà en zone rouge.

Pour calmer le jeu, la Caisse d'Épargne a promis d'accorder des indemnités aux épargnants abusés. Espérons que cette nouvelle promesse sera cette fois tenue...

Pierre Tanger

1. sos-petits-porteurs.com

« Ça ressemble à de la publicité mensongère »

Thierry Ottaviani est président de SOS Petits Porteurs, une association vers laquelle se tournent les épargnants qui estiment avoir été lésés par la Caisse d'Épargne.

Minute : En promettant avec Double'Ô de doubler le capital investi, la Caisse d'Épargne a-t-elle abusé ses clients ?

Thierry Ottaviani : Imaginez le schéma : c'était un placement garanti et les souscripteurs n'ont rien gagné ! La Caisse d'Épargne n'a pas tenu son engagement de doubler le capital. C'est assimilable à de la publicité mensongère. Aujourd'hui la DGCCRF et l'AMF ont été saisies, afin de définir si c'était bien, légalement, de la publicité mensongère. Si tel est le cas, les épargnants pourront demander à être indemnisés à hauteur de la promesse qu'on leur avait faite.

La Caisse d'Épargne s'est-elle bien engagée à dédommager les victimes de son offre trop belle pour être vraie ?

Ça n'est pas clair. Chaque jour, quatre à cinq personnes contactent SOS Petits Porteurs. Certaines ont obtenu le remboursement des droits d'entrée qu'elles avaient versés lors de la signature du contrat. Mais pas toutes ! Les directions régionales de la Caisse d'Épargne n'adoptent pas forcément la même poli-

tique. Quant au versement d'intérêts de 2,5 à 3 % sur six ans, je n'ai à ce jour reçu aucun document officiel qui le confirme. Ce feuilleton est donc à suivre. Le point capital, même si cette indemnisation est accordée, c'est que les adhérents ne signent aucun protocole où ils renonceraient à toute poursuite ultérieure. Car si la publicité mensongère est reconnue, ils pourront se retourner contre la Caisse d'Épargne et exiger que les performances annoncées du Double'Ô soient réellement honorées. Entre le versement d'intérêts alignés sur le livret A et la promesse d'un capital multiplié par deux en six ans, il y a une sacrée différence !

Puisqu'on parle du livret A, valeur sûre de la Caisse d'Épargne, que pensez-vous de son taux d'intérêt revalorisé le 1^{er} février à 3,5 % ?

D'après le mode de calcul défini par le ministère des Finances, le taux d'intérêt du livret A aurait dû passer de 3 à 4 %, et celui du Livret d'épargne populaire, réservé aux gens qui paient peu d'impôts ou n'en paient pas, de 4 à 5 %. Or pour 2008, l'État a limité à 3,5 % et à 4,25 % les taux d'intérêt de ces livrets. C'est tout à fait honteux quand on sait que les titulaires de ces livrets sont les premières victimes de l'inflation et de la hausse du prix des denrées alimentaires et des produits de première nécessité.

Pour justifier ce plafonnement, le gouvernement explique qu'il s'agit de protéger le financement de la construction des logements sociaux, assuré par l'argent que les petits épargnants déposent sur les livrets populaires.

Mais ce n'est pas aux gens modestes de financer les logements sociaux ! C'est aux énarques du gouvernement de trouver des solutions. En vérité, si le gouvernement a limité la hausse du livret A, c'est pour qu'il ne devienne pas trop attractif et ne concurrence pas les autres produits financiers proposés par les banques, qui sont plus juteux pour elles et l'État. Il aurait ainsi été malvenu que le livret A soit trop bien rémunéré, car ça aurait porté un coup dur aux autres placements, qui alimentent les marchés financiers. Dans cette période de crise, je comprends que le gouvernement favorise des placements qui soutiennent la Bourse plutôt que des livrets où les gens mettent leurs économies de côté. Mais il doit dire la vérité aux petits épargnants, à savoir que la politique est qu'il ne faut pas que le livret A soit trop intéressant.

En collaboration avec Jacques Delaix, Thierry Ottaviani est l'auteur du Guide des placements financiers et de vos droits (éditions Quilino), à paraître fin mars.